

# Diplôme interuniversitaire Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins

## INFORMATIONS

### Diplôme interuniversitaire

**Durée : 4 ans dont 300 heures de formation théorique**

**En 2014/2015 :**

Référence : NMR15-0723

Début des enseignements : les 23 et 24 octobre à Nancy  
Programme détaillé sur simple demande.

**Lieu :** Facultés de Médecine de Nancy, Strasbourg, Dijon, Besançon et Reims

#### Frais de participation :

4.750 € pour la 1<sup>ère</sup> année  
4.500 € pour la 2<sup>ème</sup> année  
1.500 € par an les 2 dernières années  
code : 3124

#### Renseignements et inscriptions :

Nathalie MEYER  
Tél. : 03 68 85 49 28  
Sauf le mercredi  
Fax : 03 68 85 49 29  
n.meyer@unistra.fr

Cette formation est mise en place pour répondre à un aspect réglementaire de la réforme de la médecine du travail : le Décret du 30 janvier 2012 précise à l'article R. 4623-25 "Le service de santé au travail ou l'employeur peut recruter des collaborateurs médecins. Ces médecins s'engagent à suivre une formation en vue de l'obtention de la qualification en médecine du travail auprès de l'Ordre des médecins. Ils sont encadrés par un médecin qualifié en médecine du travail qu'ils assistent dans ses missions".

## Personnes concernées

*Médecins souhaitant se reconvertir vers la médecine du travail.*

#### Pré-requis :

*La formation est ouverte aux médecins non titulaires de la qualification en médecine du travail et justifiant d'au moins 5 ans d'inscription au Conseil de l'Ordre des Médecins. La formation n'est ouverte qu'aux médecins disposant d'une promesse d'embauche dans un service de Santé au Travail puis d'un contrat de collaborateur médecin au sens de l'article R4623-25 du Code du Travail. Le dossier doit être soumis à l'avis du Conseil pédagogique du DIU avant l'inscription.*

## Déroulement de la formation

Il s'agit d'une formation en alternance d'une durée de 4 ans à temps plein (ou au minimum à 80 %). Le DIU comporte 2 parties :

- Deux ans de formation théorique et pratique. La partie théorique se déroule sous la forme de sessions de 2 jours d'enseignement par mois dans l'interrégion sur un cycle de 2 ans. La partie pratique sous forme de stages encadrés par le tuteur au sein du service de santé au travail (9 mois) et en milieu institutionnel (3 mois).
- Deux ans de formation pratique sous forme de stage professionnel dans le service de santé au travail ponctué par des journées d'évaluation des compétences en présence du tuteur et des enseignants.

## Programme

UE 1 : **Le monde du travail** : organisation de la santé au travail, l'entreprise, réglementation, évaluation et suivi des capacités, maintien dans l'emploi, pénibilité.

UE 2 : **Les risques professionnels** : nature, évaluation, suivi et traçabilité.

UE 3 : **Outils et méthodes** : méthodologie d'étude et de recherche, conduite de projet, veille sanitaire, communication.

UE 4 : **L'équipe pluridisciplinaire** : surveillance du milieu de travail et gestion des risques, l'équipe de santé au travail, management d'équipe.

## Validation de la formation

- Contrôle lors des sessions par exposés oraux et examen écrit de 2 heures en fin de 2<sup>ème</sup> année.
- Attestation de validation des stages pratiques et rapport de stage.
- Mémoire de fin de formation.

## Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Une évaluation en fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires, notamment concernant l'atteinte des objectifs pédagogiques.

## Responsables scientifiques

**Mme Maria GONZALEZ, Professeur à la Faculté de Médecine de Strasbourg.**

**Courriel : maria.gonzalez@chru-strasbourg.fr**

**M. Christophe PARIS, Professeur à la Faculté de Médecine de Nancy,**

**M. Frédéric DESCHAMPS, Professeur à la Faculté de Médecine de Reim,**

**M. Henri-Jacques SMOLIK, Professeur à la Faculté de Médecine de Dijon,**

**M. Michel APTEL, Maître de conférences-Praticien hospitalier à la Faculté de Médecine de Besançon.**